



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 janvier 2021

diffusion immédiate

### **LE MOUVEMENT DES AMAP INTERPELLE LES POUVOIRS PUBLICS POUR LE MAINTIEN DES LIVRAISONS ALIMENTAIRES EN AMAP PENDANT LE COUVRE-FEU !**

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ont prouvé leur utilité lors du dernier confinement, en apportant des solutions locales d'approvisionnement de denrées alimentaires de qualité et en garantissant une continuité de débouché économique pour les paysan.nes tout en respectant les règles sanitaires recommandées.

A ce jour, plus de 47 000 Franciliens s'approvisionnent en AMAP en partenariat avec 364 fermes. Au niveau national, les réseaux d'AMAP ont accompagné beaucoup plus de création d'AMAP cette année que les années précédentes. Cette croissance est une réponse concrète aux enjeux de transition écologique, de solidarité, de souveraineté alimentaire et de résilience, identifiées comme prioritaires par le gouvernement pour les années à venir.

### **LES LIVRAISONS EN AMAP SONT MENACÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT D'UN COUVRE-FEU À 18H.**

Même si les paysan.nes pourront utiliser la dérogation pour motif de déplacement professionnel, les amapiens eux (tous bénévoles et pour la plupart actifs), ne pourront pas se rendre aux livraisons.

Le risque est donc de se retrouver dans une situation catastrophique pour les paysans avec une production sur les bras et la perte de débouchés, et pour les amapiens le risque d'aller abonder les files d'attente des grandes surfaces.

Dans les départements concernés par un couvre-feu à 18h depuis quelques semaines déjà, les AMAP s'organisent comme elles peuvent en avançant leur horaires de livraisons, en les déplaçant le samedi matin, mais la situation est intenable sur la durée et très compliquée, en particulier pour les partenariats situés dans les centres urbains.

Le Mouvement des AMAP appelle donc les pouvoirs publics à prévoir des attestations dérogatoires de déplacement mentionnant les cas de livraisons alimentaires en AMAP et en circuit de vente directe (hors domicile), ne pouvant se faire avant l'heure du couvre-feu.

### **MOBILISONS-NOUS POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE ET CITOYENNE !**